

34^e édition

Tournoi SIX PACK de Sainte-Justine

15 et 16 février 2025



Exceptionnellement à l'aréna
Simon-Nolet de Lac-Étchemin

DÉROULEMENT ET RÉGLEMENTS GÉNÉRAUX

NOTE : Le comité organisateur se réserve le droit, en tout temps, d'apporter des modifications aux règlements pour assurer le bon fonctionnement du tournoi. Le comité organisateur doit assurer une certaine rigueur au niveau de ce règlement afin de contribuer au bon fonctionnement des horaires et du tournoi.

1. Les règlements en vigueur seront ceux de la fédération de hockey sur glace du Québec.
2. Temps des parties pour toute la durée du tournoi: Trois périodes d'une durée de **5 min. chronométrées**.
3. **Période d'échauffement**
 - La durée totale de la période d'échauffement est de **3 MINUTES À TEMPS CONTINU** et le chronomètre débute à l'entrée de l'arbitre sur la patinoire.
 - L'équipe doit s'assurer d'être prête à débiter la partie à la fin des 3 minutes d'échauffement. Cinq (5) joueurs de chacune des équipes devront être prêts pour la mise au jeu.
 - Si, pour quelque raison que ce soit, l'une des deux équipes n'est pas à la mise au jeu à la fin des 3 minutes, celle-ci se verra décerner une punition de 1 minute pour avoir retardé la partie, ce qui veut dire un début de match à 5 contre 4 en faveur de l'équipe complète.
 - Si, pour quelque raison que ce soit, l'une des deux équipes n'est toujours pas prête à débiter la partie 10 minutes après l'heure prévue à l'horaire, celle-ci perdra par forfait.
4. S'il y a un écart de cinq (5) buts, la partie ne sera plus chronométrée.
5. Temps d'arrêt : aucun temps d'arrêt ne sera accordé, et ce, pour toutes les classes.
6. Un temps de repos de 2 minutes sera alloué entre chaque période. (Non négociable)
7. Advenant le cas d'une égalité après le temps réglementaire dans toutes les classes :
 - a) Prolongation = Tirs de barrage. Trois joueurs de chaque côté, **nommés avant les tirs de barrage**, procéderont chacun leur tour aux tirs. S'il y a encore égalité par la suite, les deux joueurs restants passeront. **Quand les 5 joueurs auront passés, chaque équipe peut déterminer le ou les joueurs qui continueront, jusqu'à ce qu'il y ait une équipe gagnante.**
 - b) Un tirage au sort déterminera l'équipe qui commencera à lancer.
 - c) Un joueur qui se trouve au banc des pénalités est éligible aux tirs de barrage.
 - d) **En cas d'égalité pendant la finale** : Période de prolongation de 5 minutes à 3 contre 3.
8. La mise en échec est interdite dans toutes les classes.
9. **ÉQUIPEMENT** : Le casque avec protecteur facial (demi-visière) fait partie des équipements obligatoires et requis, tel que prévu par le règlement de la régie de la sécurité dans les sports du Québec. **Aucun « Open Face » accepté. Le port du protège cou est obligatoire.**

N.B.: LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 34^e ÉDITION DU TOURNOI SIX PACKS DE SAINTE-JUSTINE SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE BLESSURES RELIÉES À L'ÉQUIPEMENT INADÉQUAT.
10. **En cas de blessure pendant une partie, le jeu continue à 4 contre 4. L'équipe qui demeure complète pourra jouer avec un « next ».**
11. Il est interdit d'apporter ses propres boissons alcoolisées à l'aréna Simon-Nolet durant la totalité du tournoi **sous peine d'expulsion.**

PUNITIONS ET EXPULSIONS

TEMPS DES PUNITIONS

- Punitions mineures : 1 minute
- Punitions majeures : 3 minutes
- Punitions cumulées : Advenant le cas où 2 joueurs d'une même équipe sont sur le banc des pénalités et qu'une troisième pénalité survient, le premier joueur puni retourne au jeu. Le temps de punition restant à ce joueur est ajouté au 3^e joueur qui arrive sur le banc afin qu'il y ait toujours 3 joueurs en jeu.

EXPULSION (AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ÉMIS EN CAS D'EXPULSION)

1. *** Les arbitres ont le pouvoir d'expulser un joueur s'ils jugent que son état est trop altéré pour jouer de façon sécuritaire. ***
2. Tous les joueurs participant à une bataille seront expulsés de la rencontre et du tournoi.
3. Le comité organisateur du tournoi se réserve le droit d'expulser toute équipe, tout joueur, entraîneur ou participant qui ne se conforme pas aux règles, qui a une conduite antisportive sur la glace ou ailleurs dans le Centre sportif, ou qui nuit au bon fonctionnement du tournoi.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

1. Une équipe est formée de 5 joueurs et d'un gardien de but. Un maximum de 10 joueurs incluant le gardien doit être inscrit sur la liste de joueurs des équipes (possibilité d'inscrire jusqu'à 4 remplaçants). La liste des joueurs sera remise lors de l'inscription et devra demeurer la même durant tout le tournoi. **Aucun joueur n'étant pas sur la liste de remplaçants de l'équipe ne sera autorisé à jouer, peu importe la raison.**
2. Hockey masculin : Âge minimum requis est de 16 ans.
3. Hockey féminin : Aucune restriction d'âge
4. Un gardien de but peut évoluer pour 2 équipes pourvu qu'il joue dans des classes différentes.
5. Les équipes doivent se présenter 30 minutes avant le début de leur partie. Les équipes doivent quitter leur chambre 30 minutes après leur partie.
6. Lorsque les équipes ont les mêmes couleurs de chandail, un tirage au sort est effectué par un responsable du tournoi pour déterminer l'équipe qui doit changer de chandail.
7. Les membres du comité organisateur se réserve le droit d'évaluer chacun des joueurs et d'accepter ou refuser toute candidature. **N.B.: UNE ÉQUIPE QUI A UN JOUEUR INÉLIGIBLE SERA EXPULSÉE ET AUCUN REMBOURSEMENT NE LUI SERA REMIS.**

CONTESTATION D'ÉLIGIBILITÉ

Une équipe qui voudrait contester l'éligibilité d'un joueur devra le faire au moment de la découverte de ladite infraction. L'équipe plaignante, représentée par son responsable, devra rapporter la contestation au comité de règlements du tournoi. Le responsable devra donner les raisons de la contestation avec preuves à l'appui, sinon, le Comité se chargera de faire le suivi. Il en coûtera 100.00 \$ pour déposer la plainte. Si l'équipe se voit accorder raison, le montant de la contestation lui sera remis. Advenant non-lieu, l'argent demeure propriété du tournoi.

SYSTÈME DE POINTAGE

- Victoire en temps réglementaire : 3 points
- Victoire en tirs de barrage : 2 points
- Défaite en tirs de barrage : 1 point
- Nulle : 1 point
- Défaite : 0 point

DÉPARTAGE EN CAS DE D'ÉGALITÉ AU CLASSEMENT

1. Le plus grand nombre de points
2. Le plus grand nombre de victoires
3. Le moins grand nombre de défaites
4. Le résultat du ou des match(s) entre les équipes en cause (victoires)
5. Le meilleur différentiel total des buts *Pour*, moins le total des buts *Contre* de tous les matchs.
6. L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués.

BOURSES * Les bourses seront respectées si le nombre d'équipe minimum est atteint.

	Champions	Finalistes
Classe A	300 \$	200 \$
Classe B	250 \$	150 \$
Classe C	200 \$	150 \$

Pour plus d'informations, veuillez contacter Émilie Goudreault



loisirs@stejustine.net



(418) 383-5397 #1226



Messenger sur la page des [Loisirs de Sainte-Justine](#)